



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	JET SYSTEMS HELICOPTERES SERVICE
Aéronef (type couleur immatriculation)	HUGUES 500 Immatriculé F-GZGM de couleur noir
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ERDF ALPES DU SUD

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
24/06/2016	GAP	GAP			1	Surveillance d'une ligne HTA entre Monétier les Bains et le col du Lautaret temps de vol prévu 5 à 10 minutes

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N°

à Gap, le

Le Directeur,

**Le directeur par intérim,**

**Thierry DURAND**

*Copie : secteur du Briançonnais*